

COMMUNE D'ALLONDRELLE LA MALMASON

Procès Verbal des délibérations De la Séance ordinaire du 25 juillet 2011

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11
Convocation du 20 juillet
2011

L'an deux mil onze, le vingt cinq juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni, sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG Maire.

Etaient présents : M.M. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, adjoint aux finances et à la communication par procuration à PETRUZZELLI Nicolas, BOUS Xavier adjoint aux travaux et chemins, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mmes BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, M.M. BUDIN Eric, DEPIESSE Alain, ARNOULD Jacques, MONIOT Gérard, PETRUZZELLI Nicolas, et BLANCHETETE Gilbert, CAPART François.

Absents excusés : MM. PEIXOTO Pascal, DEPIESSE Alain, CAPART François, BUDIN, Eric.

1. Intercommunalité.

Suite à la délibération du 17 juin par laquelle le conseil a refusé la proposition préfectorale de grande communauté (fusion CCAL, CCPL et CC2R), le conseil souhaite compléter sa délibération. Il vote à l'unanimité moins une abstention en faveur d'un projet de fusion des Communautés de Communes des Deux Rivières et du Pays de Longuyon.

2. Location de parcelles – transfert des baux Bragard Alain à Bragard Armelle.

Suite au départ en retraite de Monsieur BRAGARD Alain, les baux détaillés ci-après sont transférés au nom de son épouse, agricultrice, pour une nouvelle période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2019 :

Parcelle au lieu-dit « Haut Chemin » lot n° 6 d'une contenance de 3 HA

Parcelle au lieu-dit « Haut Chemin » lot n° 5 d'une contenance de 5 HA ;

A l'unanimité, le conseil accepte la location et les conditions de celle-ci. Il autorise le maire à signer les baux avec la locataire.

3. Travaux du Château d'eau.

Suite aux travaux de réfection de la cuve et de la toiture du château d'eau, force est de constater qu'il fuit toujours. Selon l'entreprise IRACO en charge de la réfection de l'ouvrage, il s'agirait d'un problème d'étanchéité du tuyau d'eau montant (fissure sous le plafond de béton de la cuve).

Un devis a été présenté par la Société LTMI de Cosnes-et-Romain pour un montant HT de 2 337 €, soit 2 795, 05 € TTC.

A l'unanimité., le conseil accepte les travaux. Il ouvre des crédits complémentaires au compte 213 811 par prélèvement au compte 2315 112 pour un montant de 2 796 €.

4. Avenant aux travaux lot gros œuvre – mairie, bibliothèque, salle des associations, ...

La finition de la dalle de béton suppose qu'une chape soit réalisée pour permettre la pose de carrelages. Un avenant doit être passé avec l'entreprise Bulding Construction pour un montant TTC de 1268 , 91 €. Le conseil autorise le maire à signer l'avenant.

A Allondrelle-La-Malmaison, le 25 juillet 2011.

Le maire,

JF MARIEMBERG